



LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à l'Aéro Club Manosque Vinon
(ACMV)



Organisme de formation DTO N° FR.DTO.0527

Affilié à la FFA N°: 1208310024

Adhérent au Comité Régional Aéronautique CRA12

N° enregistrement DGAC : FCA 299008

Agrément Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports :
83 S 353 du 19/10/1982



PRESENTATION DE L'ACMV

L'Aéro-club de Manosque Vinon est une Association loi 1901 créé le 29 avril 1965, déclarée à la Sous-Préfecture de Brignoles (modification du 18/03/2004).

L'équipe dirigeante est constituée uniquement de membres bénévoles. Les instructeurs bénévoles, sous la responsabilité du Responsable Pédagogique, vous accompagnent dans votre formation, et seront toujours présents durant votre vie de pilote pour vous conseiller et assurer l'évolution et le maintien des compétences.

Le Bénévolat nous permet de maintenir des tarifs compétitifs. En adhérant à l'Aéroclub, vous en devenez un membre et non un client. Il vous appartient de participer au mieux à la vie du club, que ce soit en assurant les permanences, l'animation, le nettoyage et tâches diverses.

Cette qualité de membre associatif, implique le respect de dispositions législatives et l'adoption des Statuts et du règlement intérieur. Ces documents sont accessibles sur le site internet de l'ACMV.

L'ACMV est affilié à la Fédération Française Aéronautique (FFA). Vous trouverez toutes informations concernant celle-ci sur le site FFA <https://www.ffa-aero.fr>

La FFA a créé des comités régionaux chargés de l'information des clubs sur les thèmes tels que la sécurité, la formation, la veille réglementaire et d'organiser les actions à caractère sportif. L'ACMV est rattaché au CRA région Sud (CRA12).



L'ACMV est un organisme de formation au pilotage DTO (Declared Training Organisation) répondant aux exigences du Règlement Aéronautique Européen.



L'ACMV est agréé par la Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports.



ADHESION

Elève ou pilote breveté, les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Compléter la **Fiche d'inscription** ACMV. Conformément aux statuts, les demandes d'adhésion peuvent être soumises au Conseil d'Administration.
- Fournir une copie de votre pièce d'identité.
- L'adhésion à la **licence assurance fédérale** (FFA) pour l'année en cours sera réalisée lors de votre inscription.
- Acquitter la **Cotisation** annuelle.
- Provisionner le **compte** pour couvrir les frais ci-dessus et maintenir un solde positif minimum de 50 € en permanence.
- Disposer d'un **Certificat médical** de classe 2 valide et en fournir une copie. Il vous incombe de veiller au maintien de votre aptitude et transmettre une copie du certificat à chaque renouvellement. Voler sans validité médicale est un motif d'exclusion.
- Pour les pilotes brevetés, disposer d'une **licence SEP** valide et en fournir une copie. Il vous incombe de veiller au maintien de votre aptitude et transmettre une copie de la licence à chaque renouvellement.
- Le logiciel de gestion **OpenFlyers** (<https://openflyers.com/acmv>) donne accès à la réservation des avions, le suivi des validités, la consultation et l'approvisionnement de votre compte. Votre identifiant et votre mot de passe sont fournis lors de votre adhésion.
- Le **site internet** de l'ACMV (<https://aeroclub-manosque-vinon.com>), dans votre espace « membre » dans l'onglet Tableau de Bord, vous donne accès aux documents spécifiques de l'ACMV (règlement intérieur, statuts, Documentations avions,...), aux informations sécurité, aux liens utiles,... . Votre identifiant est identique à celui d'OpenFlyers et un mot de passe provisoire sera envoyé lors de votre adhésion.
- L'ACMV dispose d'un groupe **WhatsApp** sur lequel vous pourrez partager vos idées de vol, photos, récits. Si vous souhaitez y adhérer, il suffit de valider la « Charte du groupe WhatsApp ACMV » qui vous est fournie.
- Le **code d'accès** de la porte d'entrée du club vous sera donné. (Voir§4 accès et sureté).



SECURITE DES VOLS

L'Aéroclub de Manosque-Vinon attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à la pratique du pilotage.

Dans le cadre des exigences DTO, l'ACMV met en place un **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** et désigné un Correspondant Prévention Sécurité (CPS).

L'objectif recherché est de réduire à son minimum la probabilité d'occurrence et la gravité des incidents et accidents dans le cadre de l'activité de l'ACMV.

Le Système de Gestion de la Sécurité mis en place s'appuie sur l'utilisation du système de Retour d'Expérience de la FFA, le REX FFA.

Le REX a pour objet de recueillir volontairement par les usagers (de manière anonyme ou pas) les événements et dysfonctionnements à fin de prévention, pédagogie, statistiques.

Ainsi le REX en détectant les faiblesses et les défaillances ou en mettant en lumière des faits positifs contribue à améliorer la sécurité des vols.

Chaque pilote peut consulter les REX et bénéficier ainsi de la connaissance des événements déposés au niveau du club et au niveau national

N'hésitez pas à signaler tout incident ou événement ayant ou ayant pu avoir un impact sur la sécurité. La déclaration peut se faire soit directement auprès du CPS ou par un formulaire papier à disposition au bureau du club ou en ligne (rexffa.fr/connection/LogonStructureAccess/2108310024) via le site internet membres ACMV

Le Correspondant Prévention Sécurité et les instructeurs répondront volontiers à toutes vos questions.

1.1 Quelques règles simples

- L'ACMV est situé sur la plateforme de VINON qui accueille de nombreuses associations. Du fait de la cohabitation planeurs, avions, ULM, respectez les consignes publiées sur la carte VAC.
- Ne partez pas avec un avion si vous avez un doute
- Soignez votre avion comme s'il vous appartenait
- Ne partez pas en vol si vous ne vous en sentez pas la capacité (fatigue, manque d'entraînement,...)
- Prenez les informations nécessaires avant chaque vol suivant le « Dossier de préparation de vol » (disponible au bureau et sur le site)

Dossier de préparation de vol



LIVRET D'ACCUEIL ACMV

Rev 27 juin 2023

Dossier de préparation de vol VFR Edition 01 - Nov 2020

Date	
Pilote	
Avion	
Parcours	

Suis-je apte au vol?

I	Illness	je n'ai pas de maladie
M	Medication	je ne suis pas sous l'emprise de médicaments
S	Stress	je n'ai pas de mauvais stress
A	Alcohol	je ne suis pas sous l'emprise d'alcool
F	Fatigue	je suis reposé
E	Eating	j'ai mangé correctement pour piloter efficacement

Ne volez pas si vous n'êtes pas APTÉ

PILOTE (ne pas oublier d'emporter carte bleue ou espèces)

Carte Identité Licence Carnet de vol
 Qualif adaptée Validité Conditions Expérience récente
 Certif médical Validité Conditions Emport passagers

Pour élève
 Autorisation vol solo Habilitation préfectorale de sûreté

Si examen
 Attestation théorique Attest pratique Livret de progression

DOCUMENTS AVION

Certif Immatriculation Carnet de route Manuel de vol
 Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) : Validité : et le CDN
 Fiche de pesée et diag. centrage (moins de cinq ans) Pesée :
 Licence de Station d'Aéronef (LSA)

Certificat acoustique (avion sorti après le 01/01/1980)
 Assurance

DOSSIER MÉTÉO

Carte TEMSI France Carte des vents Métars et Tafs
 Carte prévisions : Gafor (option) Coupe verticale (option)
 Carte des fronts, Sigmet, (connais.) Guide aviation (option)

DOCUMENTATION NAVIGATION

Carte Radionavigation au 1/1 000 000 Vérification date d'édition
 Carte Vol à vue au 1/500 000 Vérification date d'édition
 Cartes VAC (+ terrains limitrophes voyage) Vérification validité
 Complément aux cartes radionavigation Notams
 Carte et activités des zones RTBA (consultées) Sup AIP
 Mémo Pilote VFR FFA (option) Heures coucher de soleil

PRÉPARATION DU VOL

Journal de Navigation Diagramme de traversées de zones
 Calcul carburant à emporter Possibilités d'avitaillement
 Devis de masse et choix d'emport Diagramme de Centrage
 Repérage pistes limitatives si besoin... Règle-rapporteur, crayons...
 Plan de vol (option) Equipements spécifiques
 Carte Total

GO ou NO GO (rayez la mention inutile et application de la décision)

Malgré toutes ces vérifications, ne jamais oublier que la principale sécurité en vol : c'est le PILOTE.
Savoir se dire non dans certaines situations (fatigue, alcool, médicaments, ego, pressions sociales)
c'est prouver intelligence, compétence et assurance de nombreuses autres heures de vol.

ACCES ET SURETE

Pour l'accès au club, il convient de respecter les dispositions de sûreté ci-dessous :

Le code d'accès de la porte d'entrée du club vous sera donné. Ne le notez pas, mais mémorisez-le. Ne le confier à personne.

Si vous partez en vol et qu'il n'y a pas d'autre membre du club présent, verrouillez les portes (accès extérieur et accès hangar).

Si vous êtes la dernière personne à quitter le club, et ce quel que soit le moment de la journée, assurez-vous que les portes du hangar soient fermées et que la porte d'entrée du club soit verrouillée (2 verrous). N'oubliez pas de brouiller le code de la boîte à clef et du cadenas après fermeture.

Si vous constatez des anomalies du point de vue sûreté, informez votre instructeur ou les responsables.



FORMATION

La formation est assurée actuellement par 6 instructeurs bénévoles.

En fonction des disponibilités, un instructeur vous prendra en charge et vous présentera l'organisation de votre formation pratique et théorique.

La **formation théorique** vous sera dispensée sur le principe du e-learning et supervisée par votre instructeur. Cette formation est faite à partir de la plateforme Aerogligli agréée ATO par la DGAC (<https://www.aerogligli.fr>). Vous prendrez en charge votre inscription sur cette plateforme. Des cours théoriques en présentiels sont organisés par les instructeurs. Pour pouvoir se présenter à l'examen théorique, vous devrez pouvoir justifier d'avoir assisté à 10 heures de cours en présentiel.

Pour la **formation pratique**, vous réserverez un avion en accord avec votre instructeur. Chaque vol sera précédé d'un briefing au cours duquel les éléments théoriques nécessaires seront revus et complétés. Le vol sera suivi d'un débriefing. Prévoyez le temps suffisant pour ces trois phases.

REGLES D'UTILISATION DES AVIONS

Dans le but d'assurer le maximum de sécurité, outre les dispositions réglementaires (validité licence et visite médicale, expérience récente), l'ACMV a mis en place les règles de maintien des compétences suivantes :

- Tout nouveau membre pilote doit se soumettre à un **contrôle en vol** avec un instructeur du club pour chaque modèle d'avion qu'il désire utiliser. Aucun pilote ne peut réserver et utiliser un avion sans avoir été lâché au préalable, après un vol en double commande.
- Tout pilote n'ayant pas volé depuis **2 mois**, doit en informer le chef pilote qui décidera de l'opportunité d'une « reprise en main » de l'avion.
- Il est demandé aux pilotes de faire un minimum de douze heures de vol par an et de réaliser un vol d'entraînement pour maintien de compétences avec un instructeur ACMV chaque année.
- Précautions pour certains vols : Certains aérodromes, à cause de leurs spécificités, sont soumis à des vols de « lâché » en double commande (Fayence, Barcelonnette, St Crépin). Il en est de même pour le vol sur la Corse.



REGLES PRATIQUES

1.2 RESERVER UN VOL

La réservation se fait en ligne sur OpenFlyers. Vous devez :

- Avoir un compte pilote créditeur d'un minimum de 50€
- Disposer des compétences requises (lâché machine, nombre d'heures,...)
- En cas d'empêchement, annuler votre réservation afin de libérer le créneau sans omettre de prévenir votre instructeur si vous êtes élève.
- Pour une réservation de un ou deux jours, il vous sera facturé au moins 3 heures par jour. Au delà de 2 jours, pour un maximum 10 jours, la réservation sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration

1.3 DEPART EN VOL

- Votre réservation doit être enregistrée sur OpenFlyers.
- Le matin avant de bouger les avions, il est nécessaire d'effectuer les purges des réservoirs d'essence mais aussi des filtres décanteurs sous le moteur. Vérifiez le niveau d'huile de votre avion et faites l'appoint si nécessaire.
- Vérifier toutes les actions listées dans le document « Dossier de préparation de vol » (voir § 3.1)
- A chaque vol, saisir le « Départ en vol » sur OpenFlyers, afin de libérer la clef de l'avion (boite à clef sécurisée). Inscrire le vol sur le tableau : l'heure de départ, l'heure de retour, le nombre de passagers et la destination.
- Lorsque l'avion est sur le parking retirer la barre de manœuvre et la positionner sur la porte du hangar à l'emplacement dédié.
- Pour l'avitaillement DR400 et HR200, chaque avion dispose d'une carte essence dans la pochette documents. N'oubliez pas de récupérer le ticket et le déposer dans la bannette dédiée. N'hésitez pas à demander conseil sur la procédure d'avitaillement. Le poste d'avitaillement est une zone ATEX, téléphone interdit, interdiction de fumer, déplacement avion pour mise en route.

1.4 RETOUR DE VOL

- Les caches-pitots (total et statique) doivent être en place au retour du vol.
- A l'accueil, remettre la clef de l'avion dans la boîte à clef et enregistrez le vol sur OpenFlyers, sans omettre de renseigner les quantités **d'essence et d'huile** si des compléments ont été réalisés.
- Complétez proprement et signez le carnet de route. (Le carnet de route et OpenFlyers doivent être identiques notamment pour les avarilllements). Remettre le carnet de route dans le meuble dédié.
- Rangez les tickets d'essence dans la bannette dédiée.
- Nettoyez l'avion : Bords d'attaque, hélice, carénages, verrière.
- Rangez l'avion dans le hangar s'il n'est pas utilisé après vous. Positionner l'hélice à l'horizontale pour la manipulation de l'avion avec la barre de traction afin d'éviter les chocs lors de la manœuvre.

Prenez soin du matériel, c'est le vôtre ! N'hésitez pas à demander les conseils aux instructeurs, aux administrateurs, aux anciens.



**Liste des Instructeurs du DTO ACMV****Instructeurs permanents :**

Régis GUILLAUMIN PPL / LAPL	FI A 00054219	06 70 07 14 35
Pascal GUILLAUME PPL / LAPL	FI A 00026301	06 72 86 06 03
Nicolas FORTIN LAPL	FI A 00335932	06 25 80 10 27
Victorien MARCHAL PPL / LAPL	FI A 00232095	06 29 07 19 12
Laurent GUILLERAULT PPL / LAPL	FI A 00105183	06 61 96 27 62
Alain POULET MONTAGNE	FI A 00011833	06 83 09 06 28
Gilbert FIORUCCI PPL / LAPL / MONTAGNE	FI A 00030223	06 08 06 13 34

Liste des Membres du Conseil d'Administration de l'ACMV

PRESIDENT Responsable Entretien	Jacques TOMSIN	06 48 26 25 86
Responsable Pédagogique	Régis GUILLAUMIN	06 70 07 14 35
Vice Président -	Alain ANGINARD	06 08 09 66 47
Secrétaire	Annie BASTIANI	06 78 03 94 86
Trésorier	Victorien MARCHAL	06 29 07 19 12
Correspondant Prévention Sécurité	Jean François BRACON	06 78 78 60 86

	Carole HONNORAT	
	Paul BASTIANI	
	Nicolas FORTIN	
	David GRILLOT	
	Jean François BORDIN	